# 

* Date : 06-09-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004031409
* Author : MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Protection du patrimoine
Par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 mai 2004, est ouverte la procédure de classement comme monument, de la totalité de l'immeuble sis avenue du Mont Kemmel 6, connu au cadastre de Forest, 3
e division, section B, 1
re feuille, parcelle n° 50y3, en raison de son intérêt historique et artistique.
Pour la consultation du tableau, voir image